



Le SAF - élections - CNB

Les avocats qui se croisent dans les Palais de Justice râlent souvent après le CNB et s'en sentent oubliés : il leur appartient d'assurer leur représentation à travers le vote pour le Syndicat des avocats de France.



par Régine
Barthélémy
SAF Montpellier,
membre du Bureau
du CNB et candidate
au CNB

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST COMPOSÉ DE DEUX COLLÈGES :

- collège général, dont les membres sont élus par tous les confrères, avec un scrutin de liste à la proportionnelle ;
- collège ordinal dont les membres sont élus par les membres des Conseils de l'Ordre en exercice, avec un scrutin uninominal à la majorité.

Ces collèges existent dans deux circonscriptions, PARIS et RÉGIONS.

Au-delà des critiques que nous avons toujours faites à ce système complexe (un avocat, une voix reste notre revendication !) nous revoici en campagne dans ce contexte.

Le CNB représente notre profession, toute notre profession, tous ces exercices professionnels et ces structures, aussi différentes soient elles.

Au sein de cette assemblée, les élus du SAF sont porteurs des intérêts des avocats dont ils partagent les pratiques : Le SAF s'est construit sur le partage des pratiques à travers les colloques de droit social, de droit pénal, de droit de la famille, de droits des étrangers, organisés depuis sa création.

Ce sont les avocats(es) du quotidien, ceux (celles) qui interviennent tous les jours devant les juridictions pénales, dans les permanences pénales, qui sont aujourd'hui aux côtés des étrangers, des réfugiés, à Calais, dans la vallée de la Roya, ceux aussi qui sont aux côtés des salariés, dans les contentieux prud'homaux comme dans les procédures (et les luttes) qui accompagnent les plans sociaux.

Ce sont ceux et celles aussi qui accompagnent les couples qui se séparent, les enfants dans ce moment de changement de vie, qui tentent d'accorder les faits et le droit, en matière de filiation comme de changement de genre.

Ces pratiques génèrent des organisations professionnelles, des besoins spécifiques, une conception de la profession : les élus du SAF au Conseil national des barreaux portent cette conception de la profession, ces besoins, les revendications qu'ils induisent et travaillent à leur prise en compte.

La profession d'avocat est multiple, les débats politiques ardues que connaît le CNB sont révélateurs d'une recherche d'équilibre constante entre les pratiques professionnelles, les exercices professionnels, qui génèrent des intérêts différents voire contradictoires.

Parler d'une seule voix veut dire trouver cet équilibre, construire ensemble, ce qui est beaucoup plus compliqué que d'imposer la volonté du plus fort.

Dans ce contexte la présence d'élus du SAF les plus nombreux possibles est essentielle :

- Pour travailler au sein des commissions, du bureau : débattre en assemblée générale est important, mais c'est la partie visible de l'iceberg. Le travail de fonds se fait en commission et au bureau.
- Pour se répartir les thèmes de débat et de réflexion, les interventions en assemblée générale.
- Pour enrichir mutuellement notre réflexion : les sujets de débats se succèdent très vite, souvent sur des thèmes qui ne sont pas ceux qui animent le SAF. Il nous faut malgré tout s'y investir, avec ce que nous sommes, ce que nous portons.
- Pour porter les sujets qui concernent directement nos pratiques professionnelles : c'est ainsi que le SAF, depuis plusieurs mandatures, assure à travers ses élus la présidence de la commission droits de l'homme et liberté, que nous nous investissons les un(es) et les autres au sein des États Généraux du droit de la famille et du patrimoine, au sein des États Généraux du dommage corporel, que la commission accès au droit a été présidée pendant les deux dernières mandatures par les élus ordinaires, adhérents du SAF.

